



Doc. 16106
30 janvier 2025

Engagement européen en faveur d'une paix juste et durable en Ukraine

Amendement¹ n° 2

M. Oleksii GONCHARENKO, Ukraine, Groupe des Conservateurs européens et Alliance démocratique

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 9, insérer le paragraphe suivant:

«L'Assemblée réitère la nécessité pour les États membres du Conseil de l'Europe d'investir en priorité dans leurs propres industries de défense, en veillant à ce que la production et le développement d'équipements militaires, ainsi que le renforcement de la coopération dans ce domaine, améliorent l'autosuffisance et l'autonomie de défense de l'Europe, ce qui renforcera également la sécurité régionale.»

Note explicative

Explicite

Déposé par:

GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE/AD
BATENKO Taras, Ukraine, NI
BILOZIR Larysa, Ukraine, ADLE
GEDVILAS Martynas, Lituanie, NI
KHOMENKO Olena, Ukraine, CE/AD
KONSTANKEVYCH Iryna, Ukraine, CE/AD
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
MEREZHKO Oleksandr, Ukraine, ADLE
MEZENTSEVA-FEDORENKO Mariia, Ukraine, PPE/DC
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
TALI Kadri, Estonie, ADLE
WIECHEL Markus, Suède, CE/AD
ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE

1. 2025 - Première partie de session

